



Transfert et Innovation

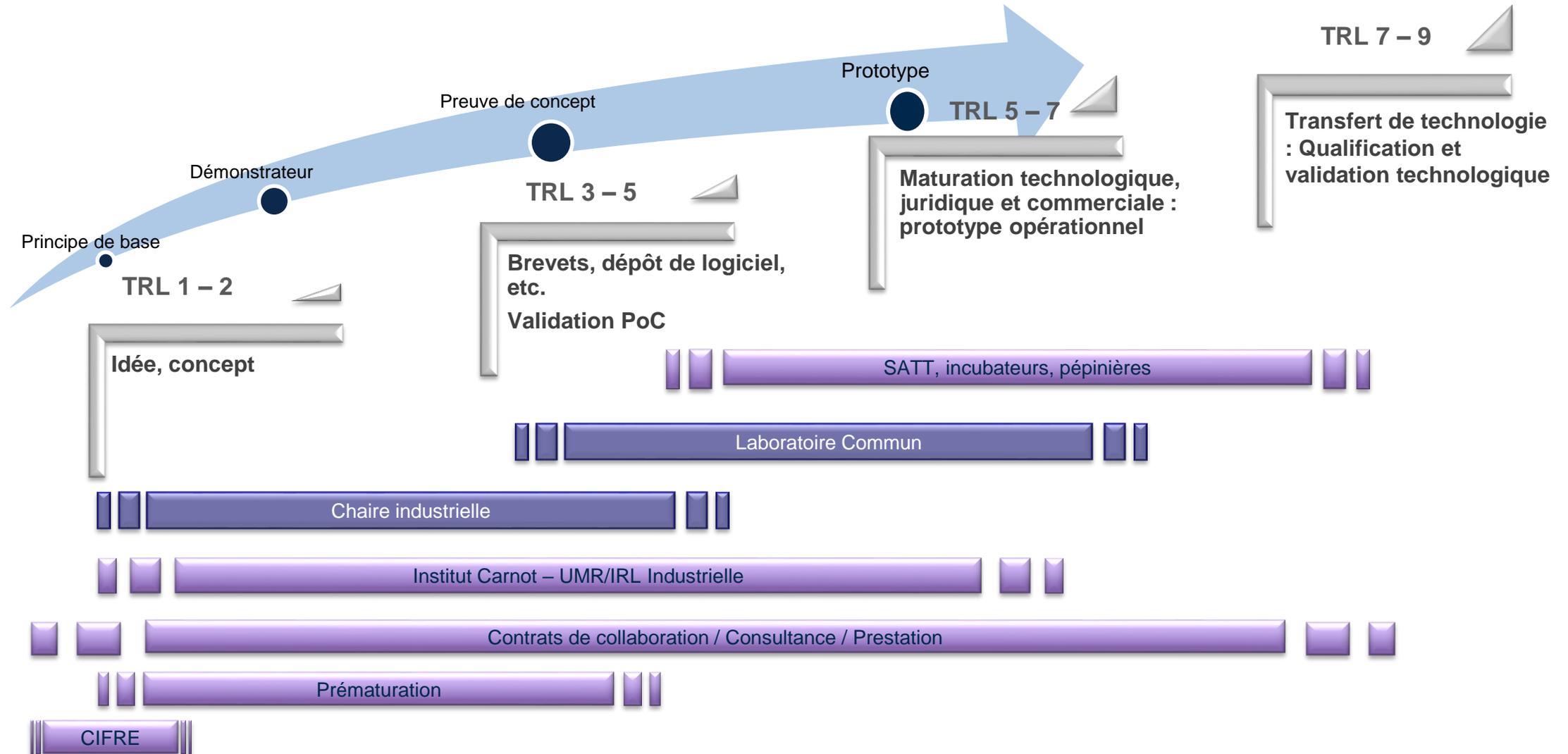
INSMI

Janvier 2025

→ 21/01/2025

QUELS OUTILS POUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE ?

Quelques repères sur l'échelle de maturité technologique



TRL = Technology Readiness Level

Comparaison appel à Projet ANR LabCom et Chaire industrielle

	LabCom PME	Chaire Industrielle
Objectifs	Inciter les acteurs de la recherche académique à créer des partenariats structurés à travers la co-construction pérenne de « Laboratoires Communs » entre une PME un laboratoire d'organisme de recherche.	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des projets de recherche collaborative et innovants dans des domaines stratégiques via des partenariats public-privé - Attirer des EC/C de renommée internationale pour conduire des programmes de recherche à fort impact industriel - Augmenter l'investissement en R&D - Accroître l'employabilité de personnels hautement qualifiés formés via une formation par la recherche industrielle (CIFRE) de manière ouverte dans une double culture de laboratoire et d'entreprise
TRL	de 3 à 6 - 7+	de 1 à 4 - 5+
Partenariats	Partenariat bilatéral : 1 établissement public de recherche et 1 entreprise (PME)	1 établissement public de recherche et 1 ou +sieurs entreprise(s)
Financement	Financement forfaitaire à hauteur de 363 k € pour le laboratoire de recherche public	Cofinancement à part égale de l'ANR et de la ou des entreprise(s) pour un total maximum de 1,2 M € à 2,4 M €
Durée du projet	54 mois (6 mois de montage et 48 mois de phase opérationnelle)	48 mois
Dépôt des candidatures	ouvert tout au long de l'année avec deux périodes de clôture durant lesquelles les projets sont examinés - Prochaine date de clôture : 20 septembre 2024	27 mars 2024
Contacts	<p>Pierre de Souffron labcom@agencerecherche.fr Pierre.desouffron@agencerecherche.fr T : 01 73 54 82 38</p>	<p>Paul Célestin Bakala chairesindustrielles@agencerecherche.fr T : 01 73 54 82 93</p>

NotaBene	Nouveauté 2024 : ouverture des LabCom aux startups Spécificité : Pour répondre à l'appel à projets, les start-up doivent justifier d'un an d'existence minimum et, si des unités de recherche sont à l'origine de leur création, les start-up doivent développer des laboratoires communs avec des unités distinctes de celles dont elles sont issues.	Dispositif Cifre particulièrement adapté pour le recrutement de doctorants par l'(les)entreprise(s). Le montant du contrat d'accompagnement établi entre l'entreprise et l'établissement d'accueil pourra être comptabilisé dans l'apport en numéraire de l'entreprise concernée.
----------	---	---

Appel à Projets ANR – BPI France

Plan d'actions 2025

	i-Nov	i-Lab	i-PhD
Type de projet	Concours d'innovation	Concours de création	Concours pour les doctorants
Financement	1 M à 5M€	Subvention d'un montant maximum de 600 k €	
Durée du projet	12 à 36 mois	Variable	Variable
Objectifs	Soutenir les projets innovants à fort potentiel pour l'économie française	Encourager la création d'entreprises et de technologies innovantes et de soutenir les meilleurs d'entre elles grâce à une aide financière et à un accompagnement adapté	Récompenser les jeunes chercheurs porteurs de projet entrepreneuriaux mobilisant des technologies de rupture avec des prix (1 an d'accompagnement individuel, des conseils/outils pour mettre en visibilité le projet, une intégration dans des réseaux, un accès facilité aux aides BPI)
Spécificités	Le projet doit s'inscrire dans l'une des 4 thématiques suivantes : numérique, santé, transports - mobilités - villes et bâtiments durables, énergies - ressources et milieux naturels.	Peuvent être présentés des projets de « création-développement » dont la faisabilité technique, économique et juridique est établie et qui peuvent donner lieu, à court terme, à une création d'entreprise ou des projets d'innovation portés par des sociétés de moins de deux ans.	Ces projets doivent s'appuyer sur les droits de la PI et être accompagnés dans leur développement par des OTT ou des incubateurs de la recherche publique et doivent témoigner d'une capacité à faire fortement progresser la maturité technologique et le potentiel de valorisation de la technologie sous forme de startup deeptech
Participants	Concours dédié aux projets innovants mono-partenaires portés par des startups et PME	Toute personne physique ayant créé son entreprise depuis moins de 2 ans ou ayant pour projet la création, sur le territoire français, d'une entreprise de technologies innovantes, quels que soient sa nationalité, son statut ou sa situation professionnelle, sous réserve qu'elle remplisse les conditions légales et réglementaires requises	Réservé à des jeunes docteurs (dès la 2ème année de thèse aux doctoraux ayant soutenus il y a moins de 5 ans) qui souhaitent créer une startup deeptech à partir de leurs travaux de recherche
Contact	concoursinnovation@bpifrance.fr ou concoursinnovation@ademe.fr		
Dépôt des candidatures	Plusieurs vagues annuelles : à déposer sur la plateforme de dépôt BpiFrance	Ouverture une fois par an pour une durée d'environ 2 à 3 mois - de fin novembre à début février (estimé)	Ouverture une fois par an pour une durée d'environ 2 à 3 mois - de fin novembre à fin mars - 22 novembre 2024 au 29 mars 2025
Nota Bene	Concours sous le Plan France 2030	Concours sous le Plan France 2030	Concours dans le cadre du Plan DeepTech